

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Marie Catherine DEVARENNE - Fiche BEZVILLE

Ascendance de Françoise BEZVILLE (Sosa 603)

| Génération | Personne | Date de naissance | Lieu de naissance | Conjoints | Date de l'union | Lieu de l'union | Date de décès | Lieu de décès |
|------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|
| 1 | Françoise BEZVILLE | 02/06/1683 | Saint-Sulpice | Jean MESSEN | 19/06/1703 | Saint-Sulpice | 28/04/1754 | Saint-Sulpice |
| 2 | Marin BEZVILLE | vers 1642 | | Marie PARENT | 17/05/1672 | Frocourt | 10/04/1691 | Saint-Sulpice |
| 3 | Martin BEZVILLE | | | Adrienne GAUTIER | | | | |
| 3 | Denis PARENT | vers 1613 | | Adrienne LECLERC | | | 21/03/1693 | Saint-Sulpice |
| 4 | Bernard GAUTIER | | | Jehenne DE SAUTY | | | | |

Etymologie

BEZVILLE (BESVILLE) : origine toponymique ?

Recherches Généalogiques

Ci-dessous les actes de mariage de Françoise BEZVILLE x Jean MESSEN, et de Marin BEZVILLE x Marie PARENT

Saint-Sulpice, le 19 de juin, fut solennisé le mariage entre Jean MESSEN, fils des défunts Marun MESSEN et de Madeleine DUPILE, de la paroisse d'Abbecourt et entre Françoise BEZVILLE, fille de feu Marin BEZVILLE et de Marie PARENT en la présence de Nicolas MESSEN, son second marin, et de Martin, Louis et François MESSEN, frères de l'époux, et de Jean ESCOBAR, son parrain...

Frocourt, Marin BEZVILLE, de la paroisse de St-Sulpice, a épousé Marie PARENT, fille de cette paroisse, après les 3 bans faits de part et d'autre sans empêchement et autres solennités de mariage accoutumées gardées par la bénédiction faite par Me Lucien THIERSONNIER, pbr, docteur en ... et chanoine de Beauvais, du consentement et en présence de nous curé, de Jean DEBORDIN, Denis PARENT, Philippin GAUTIER et autres, le 17/05/1672.

Aux obsèques de Marin, âgé de 52 ans, assistent Marie PARENT, sa veuve, Denis PARENT, son beau-père, Louis PARENT et Marin DOLIZE, ses beaux-frères.

Marin avait été précédemment marié à Sulpice GAUTIER,

Saint-Sulpice, le 19^{ème} jour de novembre 1670, fut solennisé avec les cérémonies accoutumées le mariage entre Marin BEZVILLE, âgé de 28 ans, et Sulpice GAULTIER, âgé de 20 ans, tous deux de cette paroisse, après avoir justifié de la dispense obtenue du St-Siège et de ... d'icelle faite par devant monsieur l'Official de la cour spirituelle de Beauvais, en présence de moi, curé de St-Sulpice, de Philippe GAUTIER, père de la fille, de Gilles TRUCQUETIL et de François ... Je, curé dudit lieu, certifie aussi que l'enfant dudit Marin BEZVILLE et Sulpice GAULTIER nommé Jean Est rendu légitime ...

Marin et Sulpice étaient cousins germains et avaient commis un 'inceste'

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Marie Catherine DEVARENNE - Fiche BEZVILLE

La dispense Marin BESSEVILLE x Sulpice GAUTIER – juin – novembre 1670 (voir annexe) indique que Marin était fils de Martin et d'Adrienne GAUTIER, la tante de Sulpice.

L'acte de baptême de Marin n'a pas été trouvé. Par contre, il a été trouvé l'acte de baptême d'Adrienne GAUTIER¹, fille de Bernard et de Jehenne DE SAUTY, qui étaient aussi les parents d'un Philippe GAUTIER².

Note sur Denis PARENT.

L'acte de sépulture indique qu'il est veuf d'Adrienne LECLERC :

Saint-Sulpice, Denis PARENT, âgé de 80 ans, veuf d'Adriane LE CLERC, mourut le 21^e de mars et fut inhumé le 22^e en présence de Louis PARENT, son fils, de Martin DOLIDE, son gendre et plusieurs autres.

CHOVAUX Bernard

Le 04/02/2016

<http://bchovaux.fr/index.html>

¹ Baptême : Saint-Sulpice, le 15 mai 1605.

² Baptême : Saint-Sulpice, le 01/05/1613.

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Marie Catherine DEVARENNE - Fiche BEZVILLE

ANNEXE

Archives Départementales de l'Oise – Dispense BESSEVILLE – GAUTIER – juin – novembre 1670

Du samedi 7/6/1670, par devant nous, François PINGUET, official de BEAUVAIS

Est comparu Jean LE ROUX, tapissier, âgé de 65 ans demeurant à la Vallée, paroisse de Saint-Sulpice, lequel après serment par lui fait, a dit bien connaître Marin BESSEVILLE et Sulpice GAUTIER de ladite paroisse, auquel il n'est ni parent, ni allié, ni domestique. A dit que le dit BESSEVILLE et ladite GAUTIER sont parents entre eux au second degré de consanguinité, à cause que ledit BESSEVILLE et fils d'Adrienne GAUTIER, sœur de Philippe GAUTIER, père de Sulpice ; en outre que ledit BELLEVILLE ayant eu connaissance charnelle de ladite Sulpice GAUTIER, il soit résolu avec ladite GAUTIER d'envoyer en cour de Rome pour obtenir dispense dudit empêchement du second degré et en même temps l'absolution de l'inceste par eux commis pour ne pas poser scandale et afin de contracter mariage ensemble, déclarant n'avoir commis le dit inceste et s'être jeté *dans cette malheureuse nécessité pour exciter l'autorité ecclésiastique, mais seulement étant vaincus de leur fragilité humaine, quoiqu'ils sussent bien qu'ils étaient parents*³ ; a dit que le dit BESSEVILLE et ladite GAUTIER sont extrêmement pauvres, n'ayant aucun bien pour subsister, ne pouvant même avoir suffisant pour leur nourriture sans l'assistance des personnes de charité, qu'ils sont de le Religion Catholique, Apostolique et Romaine, n'ont encouru aucune conjure ecclésiastique et ne savoir autre empêchement entre eux et est ce qu'il a dit lecture faite, a persisté et signé.

Signature et paraphe de Jehan LE ROUX

Noël DABONCOURT, peintre, âgé de 37 ans ou environ, natif de la paroisse de St-Sulpice, à présent à Beauvais, lequel après serment par lui fait, a dit bien connaître Marin BESSEVILLE et Sulpice GAUTIER demeurant dans la dite paroisse, auquel il n'est ni parent, ni allié, ni domestique et savoir que depuis deux ans ou environ, ils se sont hanter⁴ for familièrement avec d'autant plus de facilité que leur pouvait leur proche parenté à cause de leur affection mutuelle et qu'enfin vaincus de leur intimité sans aucune considération que d'obtenir plus facilement pour ce fait dispense en cours de Rome dudit empêchement du second degré qui est entre eux. Ils se sont connus l'un l'autre tellement que ladite Sulpice GAUTIER est devenue enceinte du fait dudit BESSEVILLE, ce qui a causé et cause grand scandale dans le lieu même, depuis que Pâques de l'an dernier fait ensemble leur demeure avec la mère de ladite Sulpice, lequel scandale ne peut être réparé s'ils ne contractent ensemble mariage, mais parce qu'ils sont parents au second degré provenant que ledit Marin est fils de Martin BESSEVILLE et d'Adrienne GAUTIER, sœur de Philippe GAUTIER, père de ladite Sulpice GAUTIER, qu'ils ont besoin d'en obtenir dispense ; a dit qu'ils sont pauvres n'ayant aucun bien et vivant du seul travail de leurs mains, qu'ils sont de le Religion Catholique, Apostolique et Romaine, qu'ils n'ont encouru aucune conjure ecclésiastique et ne savoir autre empêchement entre eux et ne savoir autre empêchement entre eux et est ce qu'il a dit lecture faite, a persisté et signé.

Signature et paraphe de Noël DABONCOURT

³ Passage rajouté à la fin de la déposition

⁴ Fréquenter, d'après le dictionnaire Godefroy

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Marie Catherine DEVARENNE - Fiche BEZVILLE

Autres informations

Marin BESSEVILLE, fils de Martin et d'Adrienne GAUTIER, manouvrier, âgé de 28 ans
Sulpice GAUTIER, fille de Phles, manouvrier

Ajout de l'official

Après quoi, nous avons enjoint de se séparer incessamment de demeure et de conversation et défense de se hanter, ni fréquenter sous tel prétexte que ce soit, sous peine d'excommunication, dont ils rapporteront certificat du curé dudit lieu, à quoi ils se sont soumis et ont fait leurs marques ne sachant écrire

Extrait de la dispense du 10/11/1670

Pour pénitence, saluts des dites fautes, leur était enjoint de réciter à genoux pendant le temps et l'espace de 6 mois à l'issue de la messe paroissiale 5 fois Pater cinq fois Ave Maria devant le St Sacrement où ils feront bruler un cierge du poids de deux livres ;

Relevé de Bernard CHOVAUX
16/2/2014